

FCP BNA CAPITALISATION

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2020

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos au 31 décembre 2020

1. Rapport sur l'audit des états financiers

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée et en application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds Commun de Placement « FCP BNA CAPITALISATION », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2020, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période close à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du « FCP BNA CAPITALISATION » au 31 décembre 2020, ainsi que de sa performance financière et des variations de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du « FCP BNA CAPITALISATION » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Gestionnaire du « FCP BNA CAPITALISATION ». Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du « FCP BNA CAPITALISATION » dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilité du Gestionnaire et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

Le Gestionnaire est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultant de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est aux responsables de la gouvernance qu'il incombe d'évaluer la capacité du « FCP BNA CAPITALISATION » à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité de l'exploitation, sauf si les responsables de la gouvernance ont l'intention de liquider le « FCP BNA CAPITALISATION » ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à eux. Il incombe au Gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du « FCP BNA CAPITALISATION ».

Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, à www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

2. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du « FCP BNA CAPITALISATION ».

À ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au Gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes dans le système de contrôle interne du « FCP BNA CAPITALISATION ».

Vérfications spécifiques

Nous attirons votre attention sur les points suivants :

- Les emplois en valeurs mobilières représentent au 31 décembre 2020, 44.04% de l'actif du « FCP BNA CAPITALISATION ». Cette proportion est inférieure au minimum de 50% et au maximum 80% prévu par le décret 2001-2278 du 25 septembre 2001.
- Les emplois en liquidité et quasi liquidité représentent 22.60% de l'actif total au 31 décembre 2020. Cette proportion est en dépassement du maximum de 20% prévu par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.
- Conformément aux dispositions du prospectus, l'emploi des actifs en Bons du Trésor Assimilables et emprunts obligataires garantis par l'Etat et en emprunts obligataires ayant fait l'objet d'émissions par appel public à l'épargne, doit être dans une proportion d'au moins 50% et de maximum 80%.

Ce pourcentage s'élève au 31/12/2020 à 39.58%.

- Au 31 décembre 2020, l'actif de « FCP BNA CAPITALISATION » a été employé en des valeurs mobilières et certificats de dépôt émis par un même émetteur, Banque Nationale Agricole, à un taux de 33.48% se situant au-dessus de la limite de 10% prévue par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.

Tunis, le 16 février 2021

Le Commissaire aux Comptes :

ARBIA RIAHI

BILAN
Exercice clos le 31 décembre 2020
(Unité en dinars)

<u>ACTIF</u>	Note	31/12/2020	31/12/2019
AC1- Portefeuille titres	3.1	35 672 381,009	7 775 455,300
AC1-A Actions, valeurs assimilées et droit rattachés		3 611 820,000	945 518,200
AC1-B Obligations de sociétés		28 436 171,968	6 829 937,100
AC1-C Emprunts d'Etat		3 624 389,041	0,000
AC2- Placements monétaires et disponibilités	3.2	45 288 584,088	19 692 299,113
AC2- A Certificats de dépôt		26 981 208,970	0,000
AC2-B Disponibilités		2 978,099	38 848,758
AC2-C Placement à terme		18 304 397,019	19 653 450,355
AC3-Créances d'exploitation	3.3	39 243,057	15 026,380
TOTAL ACTIF		81 000 208,154	27 482 780,793
<u>PASSIF</u>			
PA1-Opérateurs créditeurs	3.4	303 460,594	77 895,696
PA2-Autres créditeurs divers	3.5	198 246,232	120 312,792
TOTAL PASSIF		501 706,826	198 208,488
<u>ACTIF NET</u>			
CP1-Capital	3.6	75 949 609,172	25 590 613,626
CP2-Sommes distribuables			
a-Sommes distribuables de l'exercice	3.7	4 548 892,156	1 693 958,679
ACTIF NET		80 498 501,328	27 284 572,305
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		81 000 208,154	27 482 780,793

ETAT DE RESULTAT
Exercice clos le 31 décembre 2020
(Unité en dinars)

	Note	31/12/2020	31/12/2019
PR1-Revenus du portefeuille titres	3.8	1 130 245,512	148 845,239
a-Revenus des actions et valeurs assimilées		48 985,600	1 448,550
b-Revenus des obligations de sociétés		997 628,131	147 396,689
c-Revenus des emprunts d'Etat		83 631,781	0,000
PR2-Revenus des placements monétaires	3.9	2 942 320,635	1 041 525,046
a-Revenus des bons de trésor et des placements à terme		2 175 747,557	1 039 864,043
b-Revenus des certificats de dépôts		762 480,268	0,000
c- Revenus des comptes de dépôt		4 092,810	166,003
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		4 072 566,147	1 190 370,285
CH1-A Charges de gestion des placements	3.10	672 497,858	153 779,996
REVENU NET DES PLACEMENTS		3 400 068,289	1 036 590,289
CH2-Autres charges	3.11	67 488,778	20 047,190
RESULTAT D'EXPLOITATION		3 332 579,511	1 016 543,099
PR4-Régularisation du résultat d'exploitation		1 216 312,645	677 415,580
SOMMES DISTRIBUTIBLES DE L'EXERCICE		4 548 892,156	1 693 958,679
PR4-Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-1 216 312,645	-677 415,580
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		54 247,696	-20 130,465
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres		182 907,000	30 625,335
Frais de négociation de titres		-66,080	-197,716
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		3 569 668,127	1 026 840,253

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Exercice clos le 31 décembre 2020

(Unité en dinars)

	31/12/2020	31/12/2019
<u>AN1-VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>	<u>3 569 668,127</u>	<u>1 026 840,253</u>
a-Résultat d'exploitation	3 332 579,511	1 016 543,099
b-Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	54 247,696	-20 130,465
c-Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	182 907,000	30 625,335
d-Frais de négociation de titres	-66,080	-197,716
<u>AN3-TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	<u>49 644 260,896</u>	<u>25 653 788,865</u>
a-Souscriptions	136 256 762,038	86 340 813,107
Capital	84 215 300,000	57 124 600,000
Régularisation des sommes non distribuables	47 812 655,925	26 714 614,837
Régularisation des sommes distribuables	4 228 806,113	2 501 598,270
b-Rachats	-86 612 501,142	-60 687 024,242
Capital	-53 303 500,000	-40 109 000,000
Régularisation des sommes non distribuables	-30 296 507,674	-18 753 841,552
Régularisation des sommes distribuables	-3 012 493,468	-1 824 182,690
VARIATION DE L'ACTIF NET	53 213 929,023	26 680 629,118
AN4-ACTIF NET		
a- en début d'exercice	27 284 572,305	603 943,187
b- en fin d'exercice	80 498 501,328	27 284 572,305
AN5-NOMBRE DE PARTS		
a- en début d'exercice	174 236	4 080
b- en fin d'exercice	483 354	174 236
VALEUR LIQUIDATIVE		
a- En début d'exercice	156,595	148,025
b- En fin d'exercice	166,541	156,595
TAUX DE RENDEMENT	6,35%	5,79%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2020
FCP BNA CAPITALISATION

Présentation du Fonds Commun de Placement « FCP BNA CAPITALISATION »

"FCP BNA CAPITALISATION" initialement dénommé « BNAC CONFIANCE FCP », est un Fonds commun de Placement de catégorie obligataire dont l'objet est la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières par l'utilisation de ses fonds, régi par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif et ayant obtenu l'agrément du Conseil du Marché Financier en date du 28/06/2006.

Étant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, « FCP BNA CAPITALISATION » se trouve hors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'il encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

Toutefois, les revenus provenant des dépôts à terme dans les comptes ouverts auprès des banques et de tout produit financier similaire, dont le taux de rémunération est supérieure au taux moyen du marché monétaire du mois de janvier diminué d'un point, ont subi durant la période allant du 10 juin au 31 décembre 2020, une retenue à la source libératoire de 35%. Ceci a été pratiqué en application des dispositions du Décret-loi du Chef du Gouvernement n° 2020-30 du 10 juin 2020, portant des mesures pour la consolidation des assises de la solidarité nationale et le soutien des personnes et des entreprises suite aux répercussions de la propagation du Coronavirus « Covid-19 ».

La gestion du FCP est confiée à « BNA-CAPITAUX » qui agit pour le compte des porteurs des parts.

Le dépositaire exclusif des actifs du FCP est la Banque « BNA ».

Les distributeurs du FCP sont la « BNA » et « BNA-CAPITAUX ».

Le mode d'affectation des résultats du FCP a été modifié de distribution à capitalisation, par conséquent, les sommes distribuables ne sont plus distribuées et sont intégralement capitalisées et ce à compter de l'exercice 2018.

Suite à l'obtention de l'agrément du CMF de changement de la dénomination n°16-2018 du 19 septembre 2018, la dénomination du fonds est passée de « BNAC CONFIANCE FCP » à « FCP BNA CAPITALISATION ».

« BNA-CAPITAUX », intermédiaire en bourse, en sa qualité de gestionnaire de « BNAC CONFIANCE FCP » a obtenu l'agrément du CMF n°17-2018 du 19 septembre 2018 pour le changement de la catégorie dudit fonds de FCP mixte à FCP obligataire.

A partir du 2 janvier 2019, « BNAC CONFIANCE FCP » devient un FCP obligataire destiné à des investisseurs prudents, et investi de la manière suivante :

- Dans une proportion d'au moins 50% et maximum 80% de l'actif en :
 - Bons du Trésor Assimilables et emprunts garantis par l'Etat ;
 - Emprunts obligataires ayant fait l'objet d'émissions par appel public à l'épargne.
- Dans une proportion n'excédant pas 30% de l'actif en :
 - Valeurs mobilières représentant des titres de créances à court terme émis par l'Etat.
 - Valeurs mobilières représentant des titres de créances négociables sur les marchés relevant de la Banque Centrale de Tunisie.
- Dans une proportion n'excédant pas 5% de l'actif net en titres d'OPCVM Obligataires.
- Dans une proportion de 20% de l'actif en liquidités et quasi-liquidités

Note n°1 : Référentiel d'élaboration des états financiers du « FCP BNA CAPITALISATION »

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2020 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et selon les dispositions du Système Comptable des Entreprises promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, soit notamment les normes comptables : NCT16 «Présentation des états financiers des OPCVM » et NCT17 « Traitement du portefeuille titres et des autres opérations effectuées par les OPCVM.

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Note n°2 : Principes comptables appliqués

Les états financiers du « FCP BNA CAPITALISATION » arrêtés au 31 décembre 2020 se composent de :

- Un bilan
- Un état de résultat
- Un état de variation de l'actif net, et
- Des notes aux états financiers.

Ils sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations, et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 Evaluation des obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31/12/2020, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du fonds « FCP BNA CAPITALISATION » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du Ministère des Finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31 décembre 2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- À la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

Signalons, enfin, que le portefeuille-titres du « FCP BNA CAPITALISATION » ne comporte pas, au 31 décembre 2020, de BTA « Juillet 2032 » ni de Bons du Trésor Assimilables émis à compter du 1er janvier 2018.

2.3 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres d'OPCVM et sont évalués à leur valeur liquidative, à la date d'arrêté.

La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

2.4 Evaluation des placements monétaires

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2.5 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable.

La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note n°3 : Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat

3.1 Note sur le portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2020 à 35 672 381,009 dinars contre un solde de 7 775 455,300 dinars au 31 décembre 2019 et il se détaille ainsi :

Désignation	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2020	%Actifs	%Actifs Nets
Emprunts de sociétés		27 826 140,000	28 436 171,968	35,11%	35,33%
AB SUB 2020-03 9.2% CAT B	60000	6 000 000,000	6 021 777,534	7,43%	7,48%
ABC 2018-01 5ANS TMM+2.2%	20000	1 224 000,000	1 264 990,504	1,56%	1,57%
ABC TUNISIE 2020-1 CB	15000	1 500 000,000	1 572 969,863	1,94%	1,95%

Désignation	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2020	%Actifs	%Actifs Nets
AIL2015-1 7ANS CATB 7.85%	700	28 000,000	28 712,996	0,04%	0,04%
ATB2017 CAT A 7ANS TMM+2.05%	25000	2 550 000,000	2 693 855,031	3,33%	3,35%
ATL 2017-1 7A 7.8%	500	40 000,000	41 996,800	0,05%	0,05%
ATL 2019-1 5A 11.6%	11800	944 000,000	950 240,228	1,17%	1,18%
ATL 2020-1 5A 10.3%	40000	4 000 000,000	4 069 532,055	5,02%	5,06%
ATT LEAS2020-1 SUB CA 10,25%	30000	3 000 000,000	3 023 589,041	3,73%	3,76%
ATTIJ LEAS SUB 2018-1 CAT B	10000	612 000,000	634 903,221	0,78%	0,79%
ATTIJ LEASING 2019-1 5ANS 11%	6000	480 000,000	503 723,836	0,62%	0,63%
BH SUB 2019 CAT A TMM+2.1%	7000	568 640,000	599 589,346	0,74%	0,74%
BNA SUB 2017-1	900	36 000,000	37 284,559	0,05%	0,05%
BNA SUB 2018 CAT B TMM+2.25%	1000	100 000,000	102 919,453	0,13%	0,13%
BTE 2019-1 11.5% C B 7 ANS	6171	617 100,000	672 477,137	0,83%	0,84%
CIL 2016/1	150	3 000,000	3 113,425	0,00%	0,00%
CIL 2018 10.6%	880	70 400,000	76 108,940	0,09%	0,09%
CIL 2020 -1 10.5% 5 ANS	10000	900 000,000	905 592,329	1,12%	1,12%
HL 2015-2 CAT B 7 ANS	200	12 000,000	12 576,039	0,02%	0,02%
HL2013-2	250	5 000,000	5 247,409	0,01%	0,01%
HL2018-2 5ANS TMM+3.5%	5000	412 000,000	439 764,531	0,54%	0,55%
HL2020-2 CAT B 5ANS 10.6%	20000	2 000 000,000	2 022 768,219	2,50%	2,51%
TL 2013-2	200	4 000,000	4 219,943	0,01%	0,01%
TL 2016 SUB CAT B 7ANS	1300	104 000,000	109 475,472	0,14%	0,14%
TL 2018 SUB CAT A 5 ANS	100	8 000,000	8 593,662	0,01%	0,01%
TLF 2020-1 10.25% 5 ANS	20000	2 000 000,000	2 019 320,548	2,49%	2,51%
UNIFACTOR 2018 9.25% CAT A	10000	608 000,000	610 829,847	0,75%	0,76%
Emprunt Etat		3 500 000,000	3 624 389,041	4,47%	4,50%
BTA 6.90 05/2022 (15 ANS)	3500	3 500 000,000	3 624 389,041	4,47%	4,50%
Titres OPCVM		3 527 391,861	3 611 820,000	4,46%	4,49%
Placement Obligataire SICAV	34000	3 527 391,861	3 611 820,000	4,46%	4,49%
Total en dinars		34 853 531,861	35 672 381,009	44,04%	44,31%

Les mouvements intervenus sur le portefeuille au cours de l'exercice 2020 se présentent comme suit :

▪ **Entrée en portefeuille**

Entrée en portefeuille	Montant en dinars
BTA	3 500 000,000
Titres OPCVM	2 598 075,900
Obligations	25 663 740,000
Total en dinars	31 761 815,900

▪ **Sortie du portefeuille**

Sortie du portefeuille	Coût d'acquisition	Prix de cession/ remboursement	+/-Values réalisées
Obligations	4 491 400,000	4 674 307,000	182 907,000
Total en dinars	4 491 400,000	4 674 307,000	182 907,000

3.2 Placements monétaires et disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2020 à 45 288 584,088 dinars contre un solde de 19 692 299,113 dinars au 31 décembre 2019. Il se détaille comme suit :

Désignation	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2020	% de l'actif net	% de l'actif
Placements à terme	18 195	18 195 000,000	18 304 397,019	22,739%	22,598%
CPL LAC 100J 21012021 6.8%	2 000	2 000 000,000	2 023 548,493	2,514%	2,498%
CPL LAC 100J 03042021 7.13%	10 000	10 000 000,000	10 010 939,178	12,436%	12,359%
CPL LAC 100J 09042021 7.13%	5 000	5 000 000,000	5 000 781,370	6,212%	6,174%
CPL LAC 310J 12022021TMM+3.25	1 195	1 195 000,000	1 269 127,978	1,577%	1,567%
Certificats de dépôt	54	26 957 023,041	26 981 208,970	33,518%	33,310%
CD LAC 10J 01012021 6.8%	16	7 987 933,903	7 998 791,340	9,937%	9,875%
CD LAC 10J 04012021 6.8%	9	4 493 212,820	4 497 282,054	5,587%	5,552%
CD LAC 10J 05012021 6.8%	7	3 494 721,082	3 497 358,050	4,345%	4,318%
CD LAC 10J 06012021 6.8%	7	3 494 721,082	3 496 830,259	4,344%	4,317%
CD LAC 10J 07012021 6.8%	6	2 995 475,213	2 996 830,856	3,723%	3,700%
CD LAC 10J 08012021 6.8%	6	2 995 475,213	2 996 378,805	3,722%	3,699%
CD LAC 20J 10012021 6.8%	3	1 495 483,728	1 497 737,606	1,861%	1,849%
Disponibilités			2 978,099	0,004%	0,004%
Avoirs en banques			2 246,403	0,003%	0,003%
Sommes à l'encaissement			731,696	0,001%	0,001%
Total en dinars		45 152 023,041	45 288 584,088	56,260%	55,912%

3.3 Créances d'exploitation

Les créances d'exploitation sont constituées des retenues à la source sur obligations et des retenues à la source sur les bons de trésor assimilables. Cette rubrique affiche un solde de 39 243,057 dinars au 31 décembre 2020 contre un solde de 15 026,380 dinars au 31/12/2019. Elle se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2020	31/12/2019	Variation
Retenue à la source sur Bons de Trésor Assimilables	10 189,315	0,000	10 189,315
Retenue à la source sur obligations	29 053,742	15 026,380	14 027,362
Total général	39 243,057	15 026,380	24 216,677

3.4 Opérateurs créditeurs

Le poste « Opérateurs créditeurs » totalise un solde de 303 460,594 dinars au 31 décembre 2020 contre 77 895,696 dinars pour l'exercice précédent, et il se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2020	31/12/2019	Variation
Distributeurs	122 272,343	29 178,158	93 094,185
Dépositaire	20 132,033	5 413,059	14 718,974
Gestionnaire BNAC	161 056,218	43 304,479	117 751,739
Total en dinars	303 460,594	77 895,696	225 564,898

3.5 Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2020 à 198 246, 232 dinars contre un solde de 120 312,792 dinars au 31 décembre 2019. Il se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2020	31/12/2019	Variation
Autres créditeurs (CMF)	6 940,161	1 937,087	5 003,074
Etat, retenue à la source	0,001	0,001	0,000
Honoraires Commissaire aux comptes	5 665,314	5 649,624	15,690
Somme à régler	185 640,756	112 726,080	72 914,676
Total en dinars	198 246,232	120 312,792	77 933,440

3.6 Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 01/01/2020 au 31/12/2020 se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2020	31/12/2019
<u>Capital début de l'exercice</u>	25 590 613,626	588 091,503
Montant en nominal	17 423 600,000	408 000,000
Nombre de parts	174 236	4 080
Nombre de porteurs de parts	578	7
<u>Souscriptions réalisées</u>	132 027 955,925	83 839 214,837
Montant en nominal	84 215 300,000	57 124 600,000
Nombre de parts émises	842 153	571 246
Régularisation des sommes non distribuables	47 812 655,925	26 714 614,837
<u>Rachats effectués</u>	-83 600 007,674	-58 862 841,552
Montant en nominal	-53 303 500,000	-40 109 000,000
Nombre de parts rachetés	533 035	401 090
Régularisation des sommes non distribuables	-30 296 507,674	-18 753 841,552
<u>Autres mouvements</u>	1 931 047,295	26 148,838
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	54 247,696	-20 130,465
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres	182 907,000	30 625,335
Frais de négociation de titres	-66,080	-197,716
Sommes distribuables de l'exercice antérieur	1 693 958,679	15 851,684

Libellé	31/12/2020	31/12/2019
Capital fin de l'exercice	75 949 609,172	25 590 613,626
Montant en nominal	48 335 400,000	17 423 600,000
Nombre de titres	483 354	174 236
Nombre de porteurs de parts	1 331	578

3.7 Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent au résultat distribuable de l'exercice et des exercices antérieurs augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscriptions ou de rachat de part. Le solde de ce poste se détaille au 31/12/2020, comme suit :

Libellé	31/12/2020	31/12/2019
Résultat d'exploitation	3 332 579,511	1 016 543,099
Régul. Résultat distribuable de l'exercice (souscription)	4 228 806,113	2 501 598,270
Régul. Résultat distribuable de l'exercice (rachat)	-3 012 493,468	-1 824 182,690
Total en dinars	4 548 892,156	1 693 958,679

3.8 Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille titres totalisent 1 130 245, 512 dinars au 31 décembre 2020 contre 148 845,239 dinars au 31 décembre 2019, ils se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2020	31/12/2019
Revenus des obligations de sociétés	997 628,131	147 396,689
Revenus des actions et valeurs assimilées	48 985,600	1 448,550
Revenus des emprunts d'Etat	83 631,781	0,000
Total en dinars	1 130 245,512	148 845,239

3.9 Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2020 à 2 942 320,635 dinars contre un solde de 1 041 525,046 dinars au 31 décembre 2019 et il se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2020	31/12/2019	Variation
Revenus des placements à terme	2 175 747,557	1 039 864,043	1 135 883,514
Intérêts sur comptes de dépôt	4 092,810	1 661,003	2 431,807
Revenus des certificats de dépôt	762 480,268	0,000	762 480,268
Total en dinars	2 942 320,635	1 041 525,046	1 900 795,589

3.10 Charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements s'élèvent pour l'exercice 2020 à 672 497, 858 dinars contre 153 779,996 dinars pour l'exercice précédent et elles se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2020	31/12/2019	Variation
Commission de gestion (BNAC)	489 089,337	111 839,985	377 249,352
Commission de dépôt (BNA)	61 136,179	13 980,008	47 156,171
Commission de distribution (BNA et BNAC)	122 272,342	27 960,003	94 312,339
Total en dinars	672 497,858	153 779,996	518 717,862

3.11 Autres charges

Le solde de ce poste se détaille d'une manière comparative comme suit :

Libellé	31/12/2020	31/12/2019	Variation
Autres charges d'exploitation	524,954	305,400	219,554
Impôt & Taxes	105,000	106,200	-1,200
Redevance CMF	61 132,586	13 979,156	47 153,430
Rémunération CAC	5 665,314	5 649,835	15,479
Frais divers bancaires	60,924	6,599	54,325
Total en dinars	67 488,778	20 047,190	47 441,588

Note n° 4 : Autres informations

4.1 Données par part :

Libellé	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016
Revenus des placements	8,426	6,832	7,166	6,947	5,748
Charges de gestion des placements	-1,391	-0,883	-1,642	-1,534	-1,494
Revenu net des placements	7,034	5,949	5,524	5,413	4,254
Autres produits	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Autres charges	-0,140	-0,115	-1,639	-1,626	-1,609
Résultat d'exploitation	6,895	5,834	3,885	3,787	2,645
Régularisation du résultat d'exploitation	2,516	3,888	0,000	0,000	0,019
Sommes distribuables de l'exercice	9,411	9,722	3,885	3,787	2,664
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	-2,516	-3,888	0,000	0,000	-0,019
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	0,112	-0,116	2,848	1,917	-1,599
Plus ou moins valeurs réalisées sur cession de titres	0,378	0,176	3,705	0,000	10,097
Frais de négociation de titres	0,000	-0,001	-0,011	0,000	-0,049
Plus/moins-value sur titres et frais de négociation	0,491	0,059	6,543	1,917	8,449
Résultat net de l'exercice	7,385	5,893	10,428	5,704	11,094
Résultat non distribuable de l'exercice	0,491	0,059	6,543	1,917	8,449
Régularisation du résultat non distribuable	0,044	-1,211	0,000	0,000	0,178
Sommes non distribuables de l'exercice	0,534	-1,152	6,543	1,917	8,627
Distribution de dividendes	0,000	0,000	3,787	2,663	2,029

Libellé	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016
Valeur liquidative	166,541	156,595	148,025	141,384	138,344

4.2 Ratios de gestion des placements

Libellé	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016
Charges de gestion des placements/Actif net moyen	1,10%	1,09%	1,10%	1,10%	1,10%
Autres charges /Actif net moyen	0,11%	0,14%	1,10%	1,17%	1,18%
Résultat distribuable de l'exercice/Actif net moyen	7,43%	11,99%	2,60%	2,71%	1,94%
Actif moyen	61 223 361,394	14 133 595, 657	608 602,540	568 961,472	555 189,160

4.3 Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs

▪ Gestionnaire :

La gestion du « FCP BNA CAPITALISATION » est confiée à l'établissement gestionnaire « BNA Capitaux » chargé des choix des placements et de la gestion administrative et comptable du fonds commun de placement.

En contrepartie de ses prestations, la « BNA CAPITAUX », reçoit une rémunération de 0.8% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et payable trimestriellement.

La commission de gestion s'élève au 31/12/2020 à 489 089, 337 dinars.

▪ Dépositaire :

La Banque Nationale Agricole « BNA » assure les fonctions de dépositaire des titres et des fonds du fonds commun de placement « FCP BNA CAPITALISATION », et ce en vertu d'une convention datée du 10/01/2006.

Elle est chargée, notamment, à ce titre :

_ de la conservation des titres et des fonds du fonds commun de placement « FCP BNA CAPITALISATION » ;

_de l'encaissement des revenus s'y rattachant ;

_du contrôle de la régularité des décisions d'investissement, de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que du respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum et maximum du fonds commun de placement.

En contrepartie de ses prestations, la Banque Nationale Agricole « BNA » perçoit une rémunération de 0.1% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et payable trimestriellement.

La commission de dépositaire s'élève au 31/12/2020 à 61 136, 179 dinars.

▪ Distributeurs :

La recherche de nouveaux souscripteurs est assurée par les agences de la Banque Nationale Agricole « BNA » et « BNA CAPITAUX ». La rémunération accordée en contrepartie de cette prestation est de 0.2% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et payable trimestriellement.

La commission de distribution s'élève au 31/12/2020 à 122 272,342 dinars.